

### Déclaration sur l'honneur

Vu l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, et vu l'arrêté du 27 octobre 2020, les soutenances à distance (partielle ou totale) sont actuellement autorisées.

Tous les membres du jury peuvent participer à la soutenance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale et satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant la transmission continue et simultanée des débats.

Chaque membre du jury doit s'assurer que les échanges lors de la désignation du Président et lors de la délibération soient confidentiels. Aussi, il doit se placer dans un espace isolé et éventuellement s'équiper des moyens (casque, cache, etc.) garantissant la confidentialité.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

membre du jury en visioconférence de,

NOM et Prénom du candidat : \_\_\_\_\_

Date et Heure de soutenance : \_\_\_\_\_

déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions de soutenance en visioconférence et donne délégation de signature au président du jury pour signer en mon nom les documents suivants afférents à la soutenance, à savoir :

- le procès-verbal de soutenance ;
- le rapport de soutenance.

Afin de garder la confidentialité des échanges, je m'engage à être isolé et seul lors du choix du Président du jury et lors de la délibération du jury.

*(Lieu, Date, Signature)*